

CARTES CPS

PRÊTERIEZ-VOUS VOTRE CARTE BANCAIRE ?



Accordons **la même protection** à nos cartes
professionnelles de santé (CPS, CPE et CPA) qu'à
notre **carte bancaire** !

Les cartes professionnelles de santé donnent accès à des données sensibles. Elles sont nominatives et engagent notre responsabilité. Ne laissez pas votre code PIN traîner vers votre poste de travail et ne le confiez à personne !



CAPSI

Cellule d'Appui à la Protection des Systèmes d'Information